

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 24 juin 2020**

---

Communication n° 23/06.2020

Objet:      pistes cyclables

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Canton a décidé de réaliser cet été un réseau cyclable provisoire, suite à l'engouement des Vaudois pour le vélo pendant la crise sanitaire et pour limiter le transfert modal sur les transports individuels. Il propose aux communes de profiter de compléter ce réseau à l'intérieur de leur localité, pour autant que les largeurs soient suffisantes et que les routes soient hors des zones 30 km/h.

La Municipalité étudie la possibilité de marquer environ 1.3 km à l'intérieur de localité, à charge de notre commune, soit 600 m sur la RC1 (route de Morges), 270 m sur la RC60 (route de Villars-s-Yens) et 380 m sur le chemin du Glapin. La part cantonale sur notre territoire sera d'environ 450 m sur la RC1 située hors localité.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2020/CM – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35*